Entente de partenariat stratégique entre les écoles de Windsor et du comté d'Essex et la santé publique (2026-2027)

OBJECTIF

La présente entente de partenariat a pour objet d'établir les modalités selon lesquelles le ou les conseils scolaires et le Bureau de santé de Windsor-comté d'Essex se réuniront et fonctionneront afin de soutenir conjointement le bien-être des élèves et de la communauté scolaire de Windsor et du comté d'Essex. Cet engagement formel dans le cadre de ce partenariat concrétise nos actions collectives visant à soutenir les enfants et les jeunes de Windor – comté d'Essex, grâce à la création d'environnements scolaires sains.

PROJETS DE COOPÉRATION PRÉCIS

Services de santé bucco-dentaire

Services de vaccination

Activités de promotion de la santé : En s'appuyant sur le cadre « Fondements d'une école saine », le Bureau de santé de Windsor – comté d'Essex mettra en œuvre les meilleures pratiques et les résultats de la recherche dans son travail avec les élèves, le personnel et les parents/tuteurs, dans le but de développer et de soutenir la santé et le bien-être au sein de l'environnement scolaire.

Travailler ensemble pour répondre aux priorités collectives dans les domaines de la promotion de la santé auprès des élèves, en mettant l'accent sur la santé mentale et le bien-être, l'environnement alimentaire, les relations saines, la croissance et le développement, ainsi que la prévention de la consommation de substances et les problèmes de dépendance.

Fournir un soutien pédagogique pour les thèmes et les priorités en matière de santé (tant au niveau local que provincial) qui répondent aux besoins de l'école et du conseil scolaire.

Soutenir les mécanismes de recherche et d'évaluation collaboratifs (c'est-à-dire la collecte de données, le suivi et l'échange de connaissances) afin de suivre les progrès accomplis vers les objectifs et les résultats escomptés en matière de bien-être des élèves, le cas échéant.

Rechercher des possibilités de partage de données appropriées (c'est-à-dire des enquêtes locales et provinciales) afin de soutenir l'évaluation des besoins, la hiérarchisation des priorités et la planification.

FORMES DE COOPÉRATION

Pour soutenir ce partenariat et les programmes requis par le Bureau de santé de Windsor – comté d'Essex, les formes de coopération suivantes peuvent être envisagées :

Avant le début de l'année scolaire, les listes de classes actualisées seront fournies au moyen de plateformes de transfert de données approuvées et sécurisées. Des transferts de données actualisées peuvent être demandés tout au long de l'année.

Des espaces réservés seront mis à disposition pour permettre au personnel du Bureau de santé de Windsor – comte d'Essex de rencontrer le personnel ou les élèves. Ces espaces constitueront des environnements sûrs et adaptés aux activités du Bureau de santé de Windsor – comte d'Essex, notamment aux consultations médicales.

Distribuer la documentation et les documents Bureau de santé de Windsor – comte d'Essex, y compris les lettres aux parents/tuteurs et les formulaires de consentement. Ces documents ne doivent en aucun cas être modifiés ou révisés. Toutes les lettres reçues des parents/tuteurs, y compris celles refusant les services, seront transmises au Bureau de santé de Windsor – comte d'Essex conformément aux pratiques établies.

FORMES DE COOPÉRATION (SUITE)

Soumettre tous les documents relatifs à la vaccination au service de santé. Prendre acte que les copies de ces dossiers ne seront pas incluses dans le dossier scolaire de l'élève de l'Ontario. Éviter de programmer d'autres activités scolaires les jours qui ont été réservés et organisés pour les programmes/services de santé.

- Disposer d'une boîte aux lettres accessible au personnel du Bureau de santé de Windsor – comte d'Essex afin qu'il puisse y déposer toute information relative à l'unité de santé.
- Veiller à ce que le personnel reste présent pendant que les élèves bénéficient des services du service de santé.
- Diffuser de manière appropriée les informations fournies et demandées par le personnel du Bureau de santé de Windsor – comte d'Essex.
- Signaler les taux d'absentéisme conformément aux procédures en vigueur.
- S'assurer que tout le personnel et les représentants du WECHU susceptibles d'avoir un contact direct avec les élèves aient complété une vérification satisfaisante du secteur vulnérable (VSC), conformément à la législation applicable, aux politiques organisationnelles et aux exigences du conseil scolaire, avant d'entreprendre des activités en milieu scolaire. Le WECHU sera responsable d'obtenir, d'examiner et de conserver la documentation de vérification, et confirmera la conformité au conseil scolaire sur demande, tout en protégeant les renseignements personnels.

PROCESSUS DE COMMUNICATION ET DE PLANIFICATION

Au niveau décisionnel, les directeurs de l'éducation, le médecin hygiéniste du Bureau de santé de Windsor – comte d'Essex et le PDG (ou ses délégués) de Windsor et du comté d'Essex se réuniront au moins une fois par an afin d'établir et d'évaluer les priorités et l'orientation du partenariat.

Au niveau opérationnel, le comité de liaison avec le conseil scolaire, composé de membres du conseil scolaire et du personnel du Bureau de santé de Windsor – comté d'Essex, se réunira conformément au mandat du comité afin de mettre en œuvre l'orientation et la vision établies au niveau décisionnel. Ils travailleront ensemble pour contribuer à leur planification respective, cerner les domaines d'intérêt commun, partager les données appropriées et déterminer les possibilités de collaboration. Les documents ou communications pertinents préparés par le Bureau de santé de Windsor – comté d'Essex et destinés aux administrateurs scolaires seront communiqués au comité de liaison du conseil scolaire avant leur distribution.

Afin de satisfaire au mandat des deux commissions scolaires francophones, le *Conseil scolaire catholique Providence* et le *Conseil scolaire Viamonde* dans le comté de Windsor-Essex, tous les documents envoyés aux commissions scolaires anglophones seront traduits en français dans un délai raisonnable afin d'assurer la rapidité de transmission des messages et des événements.

RELATION D'ORDRE JURIDIQUE

La présente lettre doit être interprétée comme une déclaration d'intention visant à promouvoir une collaboration authentique et mutuellement bénéfique entre les parties. Aucune disposition de la présente *entente* ne crée de relation juridique entre les parties.

RENOUVELLEMENT

La présente *entente* sera révisée et renouvelée chaque année scolaire.

DÉCLARATION D'ENGAGEMENT

Dr Ken Blanchette
Président-directeur général

Vicki Houston
Chef de la direction

Sébastien Fontaine
Directeur de l'éducation

John Ulicny
Chef de la direction / Chef de l'éducation

Carolyn Bastien
Directeur de l'éducation